

«Information des maires sur la radicalisation : Une réponse décevante et insuffisante !»

15/11/2018

Six mois après ces déclarations, force est de constater que les annonces ne sont pas concrétisées. Le Gouvernement publie en effet une instruction qui ne prévoit pas d'information systématique de l'identité des personnes radicalisées, contrairement à la Proposition de loi visant à permettre aux maires de connaître l'identité des personnes « fichées S » résidant dans leur commune déposée par le Sénateur, conformément à la demande légitime des maires. Ces derniers sont pourtant chargés de la sécurité et de la prévention de la délinquance dans leur commune.

L'instruction se limite à énumérer un nombre restreint de cas pouvant donner lieu à communication de ces informations par le Préfet, sans même l'y obliger.

Hervé MAUREY indique : « je regrette que les annonces du Président de la République ne se traduisent pas dans les faits, les maires n'ont aucune garantie d'être informés de la présence de personnes radicalisées et dangereuses sur leur territoire, même s'il s'agit d'un employé municipal, on observe une fois encore un décalage entre le discours et la réalité ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)